



rue Irénée David
32000 AUCH



ch de la Réthourie
32000 AUCH



10, rue du 88e RI -
BP 90532 -
32020 AUCH



28, rue Gambetta
BP 20138
32003 AUCH Cedex



1 imp Fermat
32000 AUCH

à Madame et Monsieur les député-es du Gers
à Messieurs les sénateurs du Gers

Auch, le 25 février 2015

Madame, Messieurs,

A ce jour, nul ne peut ignorer la situation des 4 écoles du Garros à Auch.

La situation de ce quartier est d'une incohérence totale: la communauté d'agglomération du Grand Auch s'apprête à signer un contrat de ville avec l'État qui reconnaît l'existence d'une situation extrêmement délicate sur ce quartier, et dans le même temps, le ministère de l'Éducation nationale fait sortir ses écoles de l'Éducation prioritaire.

Le quartier du Garros répond parfaitement à 2 des 4 critères de l'Éducation prioritaire, non des moindres - le taux des Catégories Socio-Professionnelles défavorisées et un revenu médian faible. Mais il est exclu des deux autres - le taux de redoublement en 6ème et le nombre de collégiens boursiers - pour la simple et bonne raison qu'aucun établissement secondaire de la ville n'est classé en Réseau d'Éducation Prioritaire.

Il y a 15 ans, des chefs d'établissement et des équipes enseignantes ont fait un choix social fort en répartissant les élèves du Garros dans les collèges de la ville. Cette décision a eu, et continue d'avoir, un impact positif.

Aujourd'hui, la ville d'Auch et ses écoles du Garros sont sanctionnées d'avoir effectué ce choix de mixité sociale.

La Rectrice s'abrite derrière cette absence de collège en Éducation Prioritaire pour justifier sa décision. Elle propose la signature d'une CAPE (convention académique de partenariat éducatif). Ceci reviendrait à faire financer les quelques moyens attribués aux écoles du Garros par une ponction sur les autres écoles de la ville et du département. Ce qui s'appelle un redéploiement.

Pourtant, dès décembre, les 8 écoles isolées du quartier des Grésilles à Dijon ont été maintenues en REP.

Pourtant, le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille vient de classer officiellement en REP, 3 groupes scolaires des Bouches du Rhône, sous l'appellation "écoles isolées", c'est à dire ne dépendant pas d'un collège Education Prioritaire.

Ce qui est possible à Dijon et à Marseille doit l'être à Auch!

A l'heure actuelle c'est bien la question budgétaire qui est cause du blocage.

Dans un contexte d'augmentation du chômage et de la pauvreté, le gouvernement a fait le choix de la constance numérique et financière pour reconfigurer la carte de l'Education Prioritaire, y compris pour absorber son élargissement aux départements d'outre-mer. Un choix qui conduit à éliminer du dispositif autant d'établissements qu'il en fait entrer, et à provoquer des situations aussi ubuesques que celle du Garros.

Pourtant, dans son discours qui a suivi les attentats du 7 janvier, le 1er Ministre n'a pas hésité à parler "d'apartheid social". Ce discours doit être suivi de mesures concrètes.

En tant qu'élus politiques en charge du budget de l'Etat, il vous appartient maintenant de faire sauter le verrou de ce blocage budgétaire ... pour que les paroles se transforment en acte.

Lutter contre les inégalités, c'est d'abord s'occuper des enfants qui n'ont que l'école.

Veillez croire, Madame, Messieurs à notre engagement partagé au service de l'Ecole Publique.

Michel-Paul ROUCHE (FCPE)
Betty JEAN DIT TEYSSIER (SNUipp/FSU)
Jean-Marie LAUMENERCH (SE/UNSA)
Frédéric GILLE (CGT Educ'action)
Chantal BLANCKAERT (SUD Education)